

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 24 septembre à 11H30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Janique FONTAINE (suppléante de M. LOEUILLEUX), Corinne NOËL, Messieurs Guy ALLEMAND, Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Bernard HENON, Laurent LENOIR, Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Frédérique VAN ROOY, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Claude KIDAD, Guillaume LOEUILLEUX (suppléé par Mme. FONTAINE), Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Janique FONTAINE

F2-09-2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 2025

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le Budget Primitif est un acte prévisionnel, voté par opération en section d'investissement et par chapitre globalisé en fonctionnement, qu'il est possible de réactualiser au cours de l'année en fonction des événements imprévisibles ou de modifications budgétaires comptables.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget par voie de décision modificative n°1.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 17 septembre 2025, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- DE MODIFIER les crédits au budget général 2025 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
611 – Contrats de prestations de services	+ 120 500,00 €	
64111 – Rémunération principale	- 80 000,00 €	
6478 – Autres charges sociales diverses	- 20 000,00 €	
65188 – Autres	+ 20 000,00 €	
73141 – Accise sur l'électricité		+ 32 000,00 €
74741 – Communes membres du GFP		+ 8 500,00 €
Total Fonctionnement	+ 40 500,00 €	+ 40 500,00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
1641 – Emprunts en euros	+ 360 000,00 €	
2031 (chapitre 041) – Frais d'études		+ 75 000,00 €
2313 (chapitre 041) – Constructions	+ 750 000,00 €	
2313-104 – Constructions	- 360 000,00 €	
238 (chapitre 041) – Avances versées sur comm.immo.corporelles		+ 675 000,00 €
Total investissement	+ 750 000,00 €	+ 750 000,00 €
TOTAL GENERAL	+ 790 500,00 €	+ 790 500,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*


CEMADEC
02101 LEZ-TOULOUS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 26/09/2025
Confirmer
M. Lannatou
